

TIKEHAU CAPITAL
Société en commandite par actions au capital de 1.641.529.560 euros
Siège social : 32, rue de Monceau – 75008 Paris
477 599 104 R.C.S. Paris

DECISIONS DE LA GERANCE
EN DATE DU 19 MAI 2020

L'an deux mille vingt,

Le 19 mai,

TIKEHAU CAPITAL GENERAL PARTNER, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 32, rue de Monceau, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 800 453 433, représentée par la société MCH, en sa qualité de Directeur général, elle-même représentée par Monsieur Mathieu Chabran, en sa qualité de Président,

agissant en qualité de gérant de la société TIKEHAU CAPITAL (la « **Gérance** ») désignée en tête des présentes (la « **Société** »),

après avoir rappelé :

- que les actionnaires de la Société ont été avisés par un avis de réunion publié au BALO du 6 avril 2020 de la tenue de l'Assemblée générale annuelle mixte le mardi 19 mai 2020 à 15h ;
- que conformément à l'article 4 de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de Covid-19, la Gérance a décidé de tenir l'Assemblée générale annuelle mixte de la Société à huis clos, hors la présence physique de ses actionnaires ;
- que cette décision a été communiquée aux actionnaires de la Société dans l'avis de convocation publié au BALO et aux Petites Affiches le 29 avril 2020 ;

ceci étant rappelé, la Gérance a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- 1) Désignation des scrutateurs de l'Assemblée générale annuelle mixte ;
- 2) Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION – Désignation des scrutateurs de l'Assemblée générale annuelle mixte


Conformément à l'article 8, I, 2° du décret n°2020-418 du 10 avril 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19, la Gérance décide de désigner comme scrutateurs de l'Assemblée générale annuelle mixte de la Société se tenant le mardi 19 mai 2020 à 15h :

- Madame Florence Bellon, représentant notamment la société Tikehau Capital Advisors, actionnaire, et
- Madame Anne Le Stanguennec, actionnaire.



DEUXIEME DECISION – Pouvoirs pour les formalités

En tant que de besoin, la Gérance confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.



La Gérance
Ikebau Capital General Partner
Représentée par son Directeur général, MCH
Elle-même représentée par son Président,
Monsieur Mathieu Chabran